RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'ILLE ET VILAINE
Société coopérative à forme anonyme
Siège Social : 4 rue Louis Braille - 35000 SAINT JACQUES DE LA LANDE
RCS RENNES 775 590 847

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE REGIONALE D'ILLE ET VILAINE DU 28 MARS 2025

Le 28 mars 2025
A 9h00,

Sur convocation régulière du Président, Monsieur Olivier AUFFRAY, les Membres du Conseil d'Administration de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'ILLE-ET-VILAINE se sont réunis le 28 mars 2025 à 9 heures au siège social de la Caisse régionale.

Présents :
Administrateurs Caisse régionale Mesdames P PINSARD, C GALET, N PERAIS, D GAIGNARD, B BUDET, C RESTOUX, F LE BIHAN, ML GINGUENÉ

Messieurs O AUFFRAY, J LAUNAY, L PEYREGNE, O SIMONNEAUX, C GILLES, F POULAIN, et T NUSS

Assistaient en outre à la réunion :
Messieurs CARILLET Jean-Yves, Directeur Général
SCHERCHEL-FONTAINE Isabelle, Directrice Générale Adjoint
JOURNET Nathalie, Directrice des Ressources Humaines, de la communication et de la Vie Mutualiste
BRETON Audrey, Responsable Vie Mutualiste

Il a été établi une feuille de présence des membres présents.

Le Conseil d'Administration composé de 15 membres, dont 15 sont présents peut délibérer valablement. L'ordre du jour comporte les points suivants :

- ✓ Election du Président de la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine, du Bureau du Conseil et pouvoirs accordés au Président ;
- ✓ Délégation spécifique du Conseil vers le Directeur Général pour la réalisation des opérations initiées dans le cadre du programme de rachat des CCI ;
- ✓ Pouvoirs à donner en vue des formalités ;
- ✓ Questions diverses.

Monsieur Laurent PEYREGNE, au titre d'aîné du Conseil d'Administration, préside ce début de séance et propose Monsieur Jean-Yves CARILLET en tant que Secrétaire de Séance.

Monsieur Laurent PEYREGNE rappelle qu'à la suite de l'Assemblée générale, une partie du Conseil a renouvelé sons mandat et félicite les administrateurs concernés de leur réélection. Il indique ensuite que le Conseil se réunit pour décider de la composition du nouveau Bureau du Conseil d'administration conformément à l'article 18 des statuts de la Caisse régionale. Il rappelle également les règles relatives à ces élections.

Monsieur Laurent PEYREGNE propose au Conseil les scrutateurs : Madame Marie-Laure GINGUENÉ et Monsieur Fabrice POULAIN en tant que derniers administrateurs élus au sein du conseil.

Monsieur Laurent PEYREGNE demande au Conseil de se positionner. Le Conseil valide cette proposition à l'unanimité des administrateurs présents.

Monsieur Laurent PEYREGNE rappelle ensuite les règles des différents votes issues des statuts et du règlement intérieur de la Caisse régionale.
Ces explications ayant été données en séance, le 1er vote peut donc se dérouler.

Monsieur Laurent PEYREGNE ouvre le scrutin.

1ère RESOLUTION – RENOUVELLEMENT DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Election du Président : Monsieur Laurent PEYREGNE demande aux membres du Conseil qui souhaite se porter candidat. Monsieur Olivier AUFFRAY se porte candidat à la présidence du Conseil.

Monsieur Laurent PEYREGNE demande si d'autres candidatures s'expriment.
En l'absence de nouvelles candidatures, il est procédé au vote.

Résultat : 15 votes exprimés, 13 Pour, 2 Blanc.

Monsieur Olivier AUFFRAY est élu Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Olivier AUFFRAY remercie de leur vote et de leur confiance les membres du Conseil d' Administration.

Suite à son élection au poste de Président, Monsieur Olivier AUFFRAY conduit et préside la suite de la réunion pour composer le Bureau du Conseil d'Administration.

Election du 1er Vice-Président : Monsieur Olivier AUFFRAY propose au Conseil la candidature de Madame Patricia PINSARD.

Monsieur Olivier AUFFRAY demande si d'autres candidatures s'expriment. En l'absence de nouvelles candidatures, il est procédé au vote.

Le Président ouvre le vote.

Résultat :15 votes exprimés, 13 Pour, 2 Blanc.

Madame Patricia PINSARD est élue Première Vice-présidente du Conseil d'Administration.

Madame Patricia PINSARD remercie les membres du Conseil d'Administration de lui renouveler leur confiance.

Election du 2nd Vice-Président : Monsieur Olivier AUFFRAY propose au Conseil la candidature de Monsieur Olivier SIMONNEAUX.

Monsieur Olivier AUFFRAY demande si d'autres candidatures s'expriment. En l'absence de nouvelles candidatures, il est procédé au vote.

Le Président ouvre le vote.

Résultat : 15 votes exprimés, 13 Pour, 2 Blanc.

Monsieur Olivier SIMONNEAUX est élu Deuxième Vice-président du Conseil d'Administration.

Monsieur Olivier SIMONNEAUX remercie à son tour remercie l'ensemble du conseil d'Administration.

Election du 3ème Vice-Président : Monsieur Olivier AUFFRAY propose au Conseil la candidature de Madame Déborah GAIGNARD.
Monsieur Olivier AUFFRAY demande si d'autres candidatures s'expriment. En l'absence de nouvelles candidatures, il est procédé au vote.

Le Président ouvre le vote.

Résultat : 15 votes exprimés, 14 Pour, 1 Blanc.

Madame Déborah GAIGNARD est élue Troisième Vice-présidente du Conseil d'Administration.

Madame Déborah GAIGNARD remercie à son tour les membres du Conseil d'administration. Elle souligne la qualité du travail et des relations avec la Direction générale et l'équipe de Direction.

Election du Secrétaire-Trésorier : Monsieur Olivier AUFFRAY propose au Conseil la candidature de Madame Betty BUDET.
Monsieur Olivier AUFFRAY demande si d'autres candidatures s'expriment. En l'absence de nouvelles candidatures, il est procédé au vote.

Le Président ouvre le vote.

Résultat : 15 votes exprimés,14 Pour, 1Blanc.

Madame Betty BUDET est élu Secrétaire-Trésorier du Conseil d'Administration.

Madame Betty BUDET remercie Monsieur Olivier AUFFRAY et les autres Membres du Conseil d'Administration pour la confiance qui lui est témoignée avec ce vote. Elle ajoute tout son engagement à honorer cette nouvelle fonction.

Le Bureau du Conseil est ainsi constitué.

2ème RESOLUTION – Délégation spécifique du Conseil vers le Directeur Général pour la réalisation des opérations initiées dans le cadre du programme de rachat des CCI - Autorisation d'opérer sur les CCI de la Caisse régionale

Le Président rappelle le contexte :

L'assemblée générale ordinaire des sociétaires de la Caisse régionale de Crédit Agricole Ille-et-Vilaine, réunie le 27 mars 2025, a, dans sa 10ème résolution, autorisé le Conseil d'Administration à opérer sur les CCI de la Caisse régionale et ce, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce.
Cette autorisation est donnée au Conseil d'Administration jusqu'à la date de son renouvellement par une prochaine assemblée générale ordinaire et, dans tous les cas, pour une période maximale de dix-huit mois à compter du 27 mars 2025.

Les achats de CCI de la Caisse Régionale qui seront réalisés ne pourront en aucun cas l'amener à détenir plus de 10% des CCI composant son capital social.
Les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat de CCI de la Caisse régionale pourront être effectuées, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, c'est-à-dire sur le marché, de

gré à gré, ou encore par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré (telles des options d'achat et de vente ou toutes combinaisons de celles-ci) et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne qui agira sur délégation du Conseil appréciera. La part du programme de rachat réalisée par acquisition de blocs de titres pourra atteindre l'intégralité du programme.

L'acquisition de ces titres ne pourra être effectuée à un prix supérieur à 150 euros.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Caisse régionale d'opérer en bourse ou hors marché sur ses CCI en vue de toute affectation permise par la loi ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur.
Cette autorisation peut notamment permettre d'animer le marché des CCI au travers du contrat de liquidité conclu avec le Prestataire de services d'investissement choisi (ex : Kepler Cheuvreux).

Délibération du Conseil
Le Conseil donne tous pouvoirs, avec faculté de subdéléguer, au Directeur Général, avec faculté d'agir séparément, à l'effet de mettre en œuvre la présente décision lorsqu'ils le jugeront utile et, à cette fin, de procéder aux opérations de rachat et de cession des CCI, de passer tous ordres de bourse, de conclure tous accords, de faire tenir les registres d'achat et de vente des actions, d'effectuer toutes déclarations auprès de la banque centrale Européenne et de l'Autorité des Marchés Financiers, ainsi que de tout autre organisme, de remplir toutes formalités et, d'une manière générale, de faire le nécessaire.
Ces pouvoirs sont donnés pour une période allant du 27 mars 2025 au 27 septembre 2027. Ils se substituent à ceux que le Conseil d'Administration avait accordés dans sa séance du 28 mars 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3ème RESOLUTION – POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

Il est donné tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement des formalités nécessaires ou de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

4ème RESOLUTION – QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'étant à l'ordre du jour, cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été validé par le Conseil d'Administration.[...]

Pour extrait certifié conforme
A Rennes, le 16 mai 2025
Le Président
Olivier AUFFRAY

[redacted]